

Contre-boutant de canalisation «Perfect» Ø 60mm

pour l'utilisation dans le domaine des travaux publics, pour étayer et soutenir des parois de canalisations, suivant DIN 4124 avec marque de certification TBG-4P 32, broche Ø 60 mm, tube extérieur Ø 70 mm avec équerre support 100 mm x 150 mm sur les deux côtés,



		Réf.	kg	Cond.
Gr. 1	0,90 m - 1,50 m 100,00 kN - 100,00 kN	20241	17,0	1
Gr. 2	1,40 m - 2,00 m 100,00 kN - 96,90 kN	20242	20,0	1
Gr. 3	1,90 m - 2,50 m 98,80 kN - 83,90 kN	20243	23,0	1
Gr. 4	2,40 m - 3,00 m 80,80 kN - 75,30 kN	20244	26,0	1

La broche et le tube sont solidement reliés par une bague de blocage.

Conditions d'utilisation des contre-boutant de canalisation et têtes de broches

- 1.) Des moyens de raidissage ne peuvent être employés qu'en conformité avec les dispositions.
- 2.) Avant la mise en place, les moyens de raidissage doivent être contrôlés sur leur parfait état.
- 3.) Lors de la réalisation de l'étalement, il est important de veiller à ce que les broches soient placées orientées alternativement vers le côté gauche et le côté droit, afin d'exclure qu'elles soient toutes positionnées sur le même axe vertical au niveau des points les plus dangereux.
- 4.) Des moyens de raidissement doivent être employés de manière à ce que leurs plaques d'appui reposent complètement sur l'étalement. Ceci sera toujours possible lorsque les parois étagées sont positionnées parallèles l'une par rapport à l'autre. Dans le cas contraire, la différence doit être rattrapée par la mise en place de clavettes en bois dur. Cette Condition a pour but de protéger les moyens de raidissement contre une sollicitation supplémentaire par des forces introduites de façon excentrique.
- 5.) La charge utile indiquée dans le certificat d'essai ne doit pas être dépassée. Les charges utiles varient en fonction du réglage de la longueur des étais.
- 6.) Les moyens de raidissement ne doivent pas être sollicités par des charges suspendues ou posées. Ceci doit éviter un autre type de sollicitation que celle des forces de pression pure.
- 7.) Les moyens de raidissement ne doivent être assemblés que par des pièces portant le même identifiant. Si, par ex., des étais sont démontés pour le nettoyage et le graissage, ils peuvent à nouveau être assemblés sans erreur grâce à l'identifiant embouti.
- 8.) Lorsque les têtes de broche sont montées sur des bois ronds, des poutres d'acier ou des tubes d'acier, la capacité de charge du système global doit être calculée statiquement. La charge admise du système global ne doit pas être supérieure à la charge utile des têtes de broche.
- 9.) Les surfaces de raccordement entre les têtes de broche et les bois ronds doivent se trouver en angle droit par rapport à l'axe de la tige, être planes et exemptes de branches. Il est important de veiller à ce que les têtes de broches soient positionnées de manière centrique. Pour les profilés en acier, il s'applique une Condition analogue.
- 10.) Les cornières supports des étalements de canalisations doivent être réglées de manière à ce que les sangles soient chargées de manière centrique.
- 11.) Il est à garantir que la protection anticorrosion reste intacte. Les pièces filetées sont à graisser généreusement.